

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 10 février 2017

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 03/02/2017

L'an deux mille dix-sept et le dix février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Présents : 26

Dont Présents non votants : 1

Représentés : 4

Votants: 29

Pour: 0

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BERRAUD, Claudine BOUSQUET, Francis BOUTES, Yvan CASSILI, Elisabeth DAUZAT, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Bernard ROUANET

Représentés : Roland BASCOUL par Marie-Aline EDO, Bernard BOSC par Jean-Noël BADENAS, Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS, Vincent GAUDY par Catherine REBOUL

Présents non votants : Luc GUIRAUD

Excusés : Julie GARCIN-SAUDO, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Philippe VIDAL

Absents :

Objet: Désignation d'un délégué au Syndicat Intercommunal AGEDI

Compte-tenu que le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles est membre du Syndicat Intercommunal AGEDI, il convient de désigner un délégué à ce Syndicat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté Préfectoral DFEAD-3B-98 du 22 janvier 1998 du préfet de Seine et Marne, créant le Syndicat AGEDI,

Vu l'arrêté Préfectoral DRCL-BCCCL du 16 juin 2011, du Préfet de Seine et Marne, autorisant la modification des statuts du Syndicat,

Vu les arrêtés du Préfet de Seine et Marne portant adhésion et retrait des collectivités membres, depuis 1998.

Considérant le renouvellement des assemblées délibérantes, le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles membre du Syndicat Intercommunal AGEDI, doit désigner un délégué A.G.E.D.I.

Il convient de désigner le nom, prénom, titre, adresse et coordonnées téléphoniques et numériques de la personne désignée comme représentante du syndicat mixte audit Syndicat AGEDI.

Le membre désigné sera convoqué à l'Assemblée Spéciale du groupement intercommunal AGEDI.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical désigne Jean ARCAS comme représentant du Syndicat Mixte audit Syndicat AGEDI.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 10 février 2017.

Le Président,
Jean ARCAS

